



**ARRETE
TEMPORAIRE**

Envoyé en préfecture le 19/08/2026

Reçu en préfecture le 19/08/2026

Publié le

ID : 062-216200519-20260818-ARR212_2026-AR

ARRETE MUNICIPAL N° 212/2026

**portant sur l'autorisation de vente au déballage du 23 novembre 2026 au 02 janvier 2027
dans la galerie marchande du Centre Commercial CARREFOUR
sis Porte des Flandres - avenue Nelson MANDELA à AUCHY-les-MINES
à la demande d'ALMIA MANAGEMENT à PARIS**

Monsieur le Maire d'AUCHY-les-MINES,

Vu le Code du Commerce ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 novembre 1978 relatif aux ventes au déballage ;

Vu l'article 54 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie du code du commerce ;

Vu la demande présentée par Madame Bérénice BRUNET, Responsable d'ALMIA MANAGEMENT – dont le siège social est situé 25 rue d'Astorg à PARIS 75008, en date du 12 août 2026, sollicitant l'autorisation d'une vente au déballage dans la galerie marchande du centre commercial de l'Hypermarché CARREFOUR – parc de la Porte des Flandres – avenue Nelson MANDELA à AUCHY-LES-MINES qui se déroulera du 23 novembre 2026 au 02 janvier 2027 ;

Considérant le caractère temporaire de la vente projetée ;

Considérant que la surface utilisée pour cette vente est inférieure à 300 m² ;

ARRETE :

**Article 1^{er} - Madame Bérénice BRUNET, Responsable d'ALMIA MANAGEMENT, est autorisée à organiser une vente au déballage (moins de 300 m²) dans la galerie marchande du Centre commercial CARREFOUR sis ZAL du Parc de la Porte des Flandres - avenue Nelson MANDELA à AUCHY-les-MINES :
↳ du 23 novembre 2026 au 02 janvier 2027.**

**Article 2 - La vente autorisée à l'article 1^{er} ne pourra porter que sur les articles suivants :
↳ Denrées alimentaires, déco, mode, bijoux, cosmétique, accessoires, jeux, loisirs, bien-être, sapin.**

**Article 3 - Madame la Directrice Générale des Services de la Ville d'AUCHY-les-MINES ;
Monsieur le Commissaire de Police de BETHUNE ;
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :**

↳ Monsieur le Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie et des Services de l'Artois à ARRAS -

↳ Monsieur le Directeur Départemental de la Protection des Populations du Pas-de-Calais -

La notification du présent arrêté sera effectuée à l'intéressée après visa des services de la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à AUCHY-les-MINES, le 18 août 2026

Monsieur le Maire,

Jean-Michel LEGRAND

